



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - ASSAINISSEMENT 2025

L'article 107 de la loi NOTRe modifie les articles L.2313-1, L.3313-1 et L.4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes. L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ». Cette note répond à cette obligation. Elle sera, comme la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires 2026, le Compte Financier Unique 2025 et le Budget Primitif 2026, et le Budget Supplémentaire, disponible sur le site internet de la Mairie de Tresses : www.tresses.org

Préambule :

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues et autorisées pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, unité budgétaire, sincérité, spécialité et équilibre.

Le cycle budgétaire est le suivant : Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), Budget Primitif (BP), Budget Supplémentaire (BS), Décision(s) Modificative(s) (DM), Compte Financier Unique (CFU).

Le Compte Financier Unique est un nouveau document qui remplace le Compte Administratif tenu par l'ordonnateur et le Compte de Gestion tenu par le Service de Gestion Comptable. Il doit être adopté avant le 30 juin de l'année N+1.

Le CFU est élaboré conjointement par le Maire et le comptable de la DGFIP. Il présente les résultats de l'exécution du budget définissant les opérations réalisées au cours de l'année.

Compte Financier Unique Assainissement 2025

Le CFU du budget Assainissement de la commune de Tresses se résume ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté				562 822,95 €		562 822,95 €
Opération exercices	263 560,76 €	428 882,84 €	584 357,63 €	236 079,07 €	847 918,39 €	664 961,91 €
Total	263 560,76 €	428 882,84 €	584 357,63 €	798 902,02 €	847 918,39 €	1 227 784,86 €
Résultat de clôture		165 322,08 €		214 544,39 €		379 866,47 €
Solde exercice		165 322,08 €		-348 278,56 €		-182 956,48 €
RAR Dépenses	200 226,60 €					
RAR Recettes	100 000,00 €					
SOLDE RAR	-100 226,60 €					

I) La section de Fonctionnement / Exploitation

Le résultat cumulé de cette section donne un résultat de clôture excédentaire de **165 322.08 €**.

a- Les Dépenses de Fonctionnement

	TOTAL BP 2025 + DM	Réalisé 2025
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	388 384,00 €	263 560,76 €
011 - Charges à caractère général	10 000,00 €	6 650,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	29 000,00 €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	120 000,00 €	118 389,45 €
65 - Autres charges de gestion courante	191 500,00 €	104 850,11 €
66 - Charges financières	20 484,00 €	20 412,00 €
67 - Charges exceptionnelles	16 400,00 €	13 259,20 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	1 000,00 €	- €

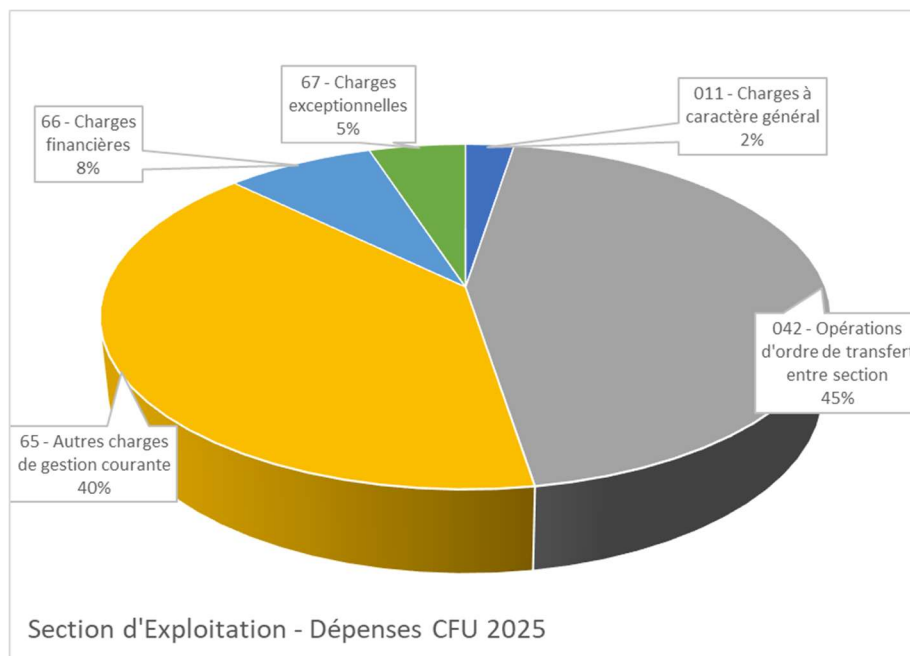
Les crédits au chapitre « charge à caractère général » 011 correspondent aux frais de mission d’assistance conseil pour le contrôle du service d’assainissement collectif effectué en 2024 et 2025.

Le chapitre « opérations d’ordre de transfert entre sections » 042 correspond aux amortissements des biens de la collectivité. Ce montant se retrouve en section d’investissement, côté recettes.

Les crédits au chapitre « autres charges de gestion courante » 65 correspondent aux conventions de reversement avec la Métropole et Fargues Saint Hilaire.

Le chapitre « charges financières » 66 prend en compte les intérêts des emprunts inscrits au budget général ainsi que les ICNE (intérêts courus non échus).

Le chapitre « dotations aux amortissements et aux provisions » 68 correspond à la provision pour dépréciation des créances douteuses. Aucun crédit n'a été utilisé en 2025.



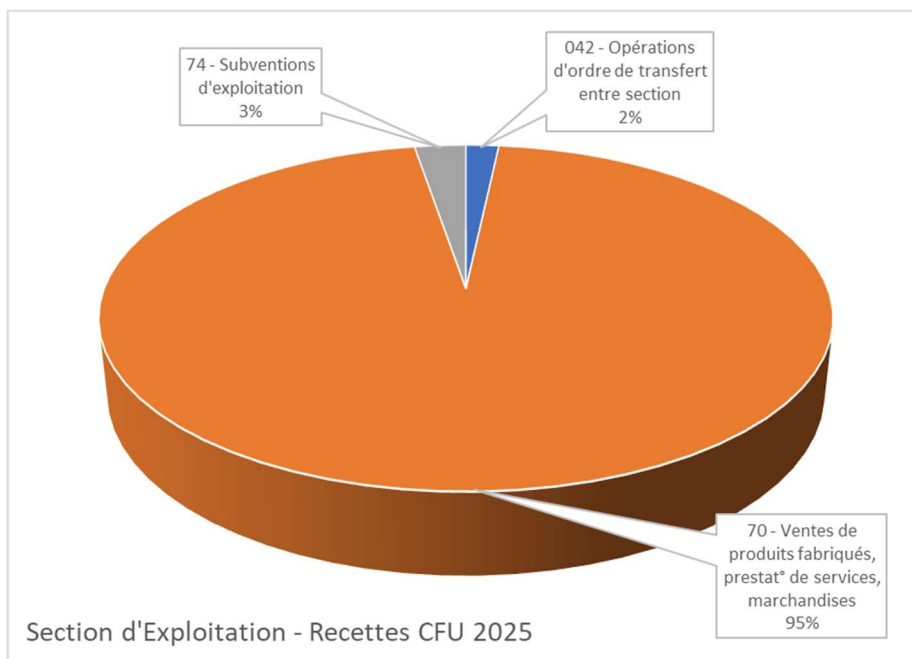
b – Les Recettes de Fonctionnement

	TOTAL BP 2025 + DM	Réalisé 2025
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	388 384,00 €	428 882,84 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	9 000,00 €	7 325,36 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	367 984,00 €	410 157,48 €
74 - Subventions d'exploitation	11 400,00 €	11 400,00 €

La somme au **042 « opérations d'ordre de transfert entre section »** correspond à l'amortissement d'une subvention versée par le Département en 2016 (même montant en dépenses d'investissement).

Les produits des services, du domaine et ventes diverses au chapitre 70 correspondent aux facturations aux usagés.

Au chapitre 74, il s'agit du versement de subventions du Département de la Gironde dans le cadre de réhabilitations des réseaux d'eau usées.



II) Section d’Investissement

Cette section fait ressortir **un déficit de clôture de 348 278.56 €** auquel s’ajoute **l’excédent N-1 de 562 822.95 €**. Le résultat cumulé de cette section, donne un résultat de clôture excédentaire de **214 544.39 €**.

a - Les Dépenses d’Investissement par opération et par chapitre

	TOTAL BP 2025 + DM	Réalisé 2025
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	839 752,57 €	584 357,63 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 000,00 €	7 325,36 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	20 000,00 €	20 000,00 €
Opération 102 - Réseau d'assainissement	809 810,87 €	557 032,27 €
Opération 91501 - Réseau eaux usées les Hauts de Tresses	941,70 €	- €

La somme au **chapitre 040 « opérations d’ordre de transfert entre section »** correspond à l’amortissement d’une subvention versée par le Département en 2016 (même montant en recettes de fonctionnement).

La somme au **chapitre 16 « emprunt et dettes assimilées »** correspond au remboursement du capital de l’emprunt.

La somme à **l’opération 102 « Réseau d’assainissement »** correspond à la poursuite des travaux engagés en 2024.

b - Les Recettes d'Investissement par chapitre

	TOTAL BP 2025 + DM	Réalisé 2025
RECETTES D'INVESTISSEMENT	839 752,57 €	798 902,02 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	562 822,95 €	562 822,95 €
021 - Virement de la section d'exploitation	29 000,00 €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 000,00 €	118 389,45 €
10 - Dotations divers	117 689,62 €	117 689,62 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	10 240,00 €	- €

Le chapitre 001 « Solde d’exécution de la section d’investissement reporté » correspond au résultat excédentaire de l’exercice 2024.

Le chapitre « opérations d’ordre de transfert entre sections » 040 correspond aux amortissements des biens de la collectivité. Ce montant se retrouve en section de fonctionnement, côté dépenses.

Au chapitre 10, se trouve le résultat de l’affectation du résultat 2024, à l’article 1068.

c - Les Restes à Réaliser (RAR)

Certaines dépenses ou recettes engagées sur 2025 et certaines n’ont pas pu être réalisées ou facturées sur l’exercice. Elles sont donc en Reste à Réaliser et comptabilisées sur l’exercice suivant, ici 2026.

Opération 102 = Réseau d’assainissement

- En dépenses : 200 226.60 € (fin des travaux 2024)
- En recettes : 100 000 € (DETR 2024)